

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 mars 2019 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres
Alain Bissonnette (*SIM*)
Anna Karadimos (*SPVM*)
Marie-Josée Nobert (*Arrondissement*)
Frédéric Pépin (*Arrondissement*)
Mindy Pollak (*Arrondissement*)
Stephen Zakrzewski (*SPVM*)
Observateur
Joël Simard-Ménard (*Arrondissement*)

Absentes :

Membres
François Candau (*Arrondissement*)
Daniel Girard (*SIM*)
Fernando Nobrega (*SPVM*)

La réunion débute à 9h45.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :
 - 3 a) Demande d'une surveillance policière sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Stuart

2. Dossiers

- a) Demande relative à l'inversion du sens unique vers le sud sur la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Laurier et Fairmount
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le sens unique ne soit pas inversé vers le sud puisque l'avenue de l'Épée doit conserver son sens unique vers le nord afin de bien répartir la circulation sur toutes les avenues du secteur et ainsi éviter des débordements importants sur les avenues avoisinantes, en l'occurrence les avenues Bloomfield et Durocher qui accueillent déjà un nombre élevé de véhicules ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- b) Demande relative à la fermeture de l'avenue Robert à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- Les membres du Comité recommandent :
 - que l'avenue Robert soit fermée à l'aide de mobilier urbain à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans le cadre d'un projet pilote ;
 - que ce projet pilote soit réévalué dans douze mois ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

- c) Demande relative à l'implantation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Durocher à l'intersection de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'arrêts obligatoires aux intersections suivantes :
 - ✚ avenues Champagneur et Thérèse-Lavoie-Roux
 - ✚ avenues Durocher et Thérèse-Lavoie-Roux
 - ✚ avenue McEachran et chemin Bates
 - ✚ avenues McEachran et Thérèse-Lavoie-Roux
 - ✚ avenues Outremont et Thérèse-Lavoie-Roux
 - ✚ avenues Wiseman et Thérèse-Lavoie-Roux
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

3. Varia

- d) Demande d'une surveillance policière sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Stuart
- Les membres du Comité recommandent :
 - qu'une surveillance policière soit effectuée à cet endroit.

La réunion prend fin à 10h40.